



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2012

**Présents :** Philippe FALKENAU - Eveline NICOLAS - Claude BOUHELIER - Stanislas HALAMA - Guillaume MARECHAL - Christophe KROL - Michel CAILLOUX - Philippe HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Alain TROUVE - Maurice OUFELLI - Henri KIRIEL - Philippe PORCHER - Sandra DINET - Mireille FALQUE - Cécile GAUVILLE HERBET - Jacky MELIQUE – Françoise LEDOUX

**Absente excusée :** Sylvie BERTIN pouvoir à Eveline NICOLAS

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

**1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 février 2012 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité du conseil municipal.

**2. Vote du Compte Administratif 2011 de la Commune :**

Claude Bouhêlier détaille les différents éléments du compte administratif 2011 de la commune.

Monsieur Le Maire quitte la séance pour le vote.

Il est proposé de voter le compte administratif 2011 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 777 259.51 €	1 434 079.98 €
Recettes	1 777 259.51 €	1 982 565.54 €

Excédent de fonctionnement : 548 485.56 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	850 150.83 €	631 363.74 €
Recettes	850 150.83 €	485 158.70 €

Déficit d'investissement : 146 205.04 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2011 de la commune est approuvé par 18 VOIX POUR.

### 3. Affectation des résultats 2011 de la commune :

Claude BOUHELIER propose d'affecter les résultats suivants au budget primitif 2012 :

D 001	Déficit antérieur d'investissement	- 146 205.04 €
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	443 005.04 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	105 480.52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide par 19 VOIX POUR, d'affecter ces résultats.

### 4. Compte de gestion 2011 de la commune :

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les Titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les Opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2011 de la commune dressé par le Percepteur.

### 5. Vote du Compte administratif 2011 de l'assainissement :

Claude Bouhêlier détaille les différents éléments du compte administratif 2011 de l'assainissement.

Monsieur Le Maire quitte la séance pour le vote.

Il est proposé de voter le compte administratif 2011 de l'assainissement comme suit :

#### Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	195 765.98 €	33 027.36 €
Recettes	195 765.98 €	194 476.06 €

Excédent de fonctionnement : 161 448.70 €

#### Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	51 600 €	/
Recettes	168 461.36 €	19 568.42 €

Excédent d'investissement : 19 568.42 € €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2011 de l'assainissement est approuvé par 18 VOIX POUR.

## 6. Affectation des résultats 2011 de l'assainissement :

Claude BOUHELIER propose d'affecter les résultats suivants au budget primitif 2012 :

R 001	Excédent antérieur d'investissement	19 568.42 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	161 448.70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide par 19 VOIX POUR, d'affecter ces résultats.

## 7. Compte de gestion 2011 de l'assainissement :

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2011 de la commune dressé par le Percepteur.

## 8. Vote du Compte Administratif 2011 de l'eau :

Claude Bouhêlier détaille les différents éléments du compte administratif de l'eau.

Monsieur Le Maire quitte la séance pour le vote.

Il est proposé de voter le Compte Administratif 2011 de l'eau comme suit :

### Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	38 011.84 €	35 502.06 €
Recettes	38 011.84 €	35 804.18 €

Excédent de fonctionnement : 302.12 €

### Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	140 757.47 €	120 251.29 €
Recettes	150 657.47 €	156 628.59 €

Excédent d'investissement : 36 377.30 €

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2011 de l'eau est approuvé par 18 VOIX POUR.

## 9. Affectation des résultats 2011 de l'eau :

Claude BOUHELIER propose d'affecter les résultats suivants au budget primitif 2012 :

R 001	Excédent antérieur d'investissement	36 377.30 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	302.12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide par 19 VOIX POUR, d'affecter ces résultats.

## 10. Compte de gestion 2011 de l'eau :

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2011 de l'eau dressé par le Percepteur.

## 11. TAXES COMMUNALES EAU ET ASSAINISSEMENT :

	2011	2012
Taxe communale sur l'eau	0 3244 €/m3	0,3660 €/m3
Taxe communale sur l'assainissement	0,2549 €/m3	0,2549 €/m3

Claude Bouhêlier rappelle que la renégociation du contrat de délégation de service public avec la Lyonnaise des Eaux conduira à une baisse moyenne de la facture moyenne fleurinoise, de l'ordre de 50 € environ pour 2012. L'augmentation de la taxe communale sur l'assainissement proposée a pour objet de couvrir les dotations aux amortissements du budget. Il conduira à une augmentation d'environ 5 € pour 2012. Le solde de ces deux opérations restera donc globalement très positif pour les fleurinois.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour adopter ces nouveaux taux.

## **12. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission des finances, établies à partir des demandes de subventions des différentes associations de la commune.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS ACCORDEES en €</b>
<b>TENNIS</b>	500
<b>JUDO</b>	1 000
<b>PETANQUE</b>	1 200
<b>CLUB OLYMPIQUE</b>	1 000
<b>TIR A L ARC</b>	900
<b>TEMPS DANSE DETENTE</b>	1 300
<b>AMICALE DES AGES FLEURIS</b>	2 500
<b>UNC</b>	950
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	1 500
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>	900
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	1 000
<b>RESTO DU CŒUR</b>	800
<b>COMPAGNIE DU PRIEURE</b>	900

Le montant total des subventions s'élèvera à 14 450,00 € pour 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote ces subventions aux associations.

La séance est levée à heures 22:06